



Retrouvez nos informations sur notre site :
<https://cd78.syndicatcgt.fr/>

Plan de promotion : Demandons des comptes...

Depuis février, le plan de promotion se prépare... Dans nos dernières Feuilles de Chou nous vous invitons à en échanger lors de votre entretien d'évaluation annuelle, puis à vérifier que vous figurerez dans la liste des agents éligibles à avancement et/ou promotion. **A présent, nous vous invitons à demander des comptes...**

Les critères retenus dans les Lignes Directrices de Gestion RH pour classer les agents par ordre de priorité dans le plan de promotion sont les suivants :

| Critères | Adéquation poste / promo | Examen Pro | Niveau de contribution et de compétence | Niveau d'engagement sur le poste | Synthèse évaluateur et souhait de promotion | Avis directeur | Avis DGA/DGS | Ancienneté* | TOTAL |
|------------------|--------------------------|------------|---|----------------------------------|---|----------------|--------------|--|-------------------|
| Points possibles | 0 ou 6 | 0 ou 4 | 0,2, 4 ou 6 | 0, 2 ou 4 | 0, 2 ou 4 | 0 ou 7 | 0 ou 7 | Bonification 2 points > 5 ans 4 points > 10 ans 6 points > 15 ans | Maximum 44 points |

Les managers doivent retourner en RH leur tableau complété. Les notes sont attribuées en fonction d'une grille d'évaluation. Par ex. pour le critère « niveau d'engagement » : 0 correspond à faible/insuffisant ou moyen ; 2 correspond à Satisfaisant ou Bon ; 4 correspond à Très satisfaisant ou exemplaire...

Le problème est que d'une part, le nombre de points purement « objectifs » reste faible, mais surtout il y a un manque de transparence à tous niveaux.

Chacun peut s'interroger légitimement : *Quels points me sont attribués dans chaque item ? Pourquoi ?*

Les évaluateurs peuvent également s'interroger : *Quel sera l'arbitrage ? Par qui ? Sur quelle base ?*

Plutôt que de rester dans l'incertitude, nous vous invitons à demander des comptes à votre supérieur.

➔ **Pour une information claire et transparente, demandons des comptes...**

Contractuels : Un Groupe de Travail qui avance... doucement

Pour rappel, la CGT a remis un dossier à la collectivité avec de nombreuses propositions d'amélioration des droits des agents contractuels. Sur ces bases, nous avons obtenu il y a un an le principe d'un Groupe de Travail (GT) associant représentants du personnel et de la collectivité sur ces enjeux. Les premières réunions se sont tenues en novembre 2025, et février 2026 la prochaine est programmée en septembre. Nous vous informerons prochainement sur ces travaux importants.

L'IA : Quels Enjeux ? : Conférence CGT 19 mai

Pour s'informer et réfléchir collectivement, la CGT vous invite à une conférence – débat à ALPHA animée par deux intervenants qualifiés autour des enjeux de l'IA. ATTENTION : Il ne reste que quelques places, pour venir inscrivez-vous rapidement auprès de nous sur cgt@yvelines.fr.

➔ **Besoin de plus d'infos sur la conférence ? Cliquez ici...**

